

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **PHANTOM 240 SL (LPA n° 30017)**
 Nom chimique de la matière active : **Imazéthapyr** : ammonium 2-[4,5-dihydro-4-méthyl-4-(1-méthylethyl)-5-oxo-1H-imidazol-2-yl]-5-éthyl-3-pyridinecarboxylate
 Fabricant/titulaire d'homologation : Makhteshim Agan of North America, Inc.
 3120, Highwoods Boulevard, bureau 100
 Raleigh, NC 27604
 Téléphone : 919-256-9300
 Téléphone : 1 800 535-5053

Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :

Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prosar : Téléphone : 1 877 250-9291

2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

NOM COURANT	N° CAS	%	PEL DE L'OSHA	TLV DE L'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Imazéthapyr	81335-77-5	21,83	N/D	20 ppm (TWA)	S/O	S/O
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	5,16	N/D	N/D	S/O	S/O

N/D = non déterminé

S/O = Sans objet

3. IDENTIFICATION DES RISQUES**PROPRIÉTÉS PHYSIQUES**

Apparence : Liquide vert

Odeur : Moisi

SOMMAIRE D'URGENCE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ce produit peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que la ventilation est adéquate. Peut causer des dommages aux yeux. Peut irriter la peau.

VOIES PRIVILÉGIÉES D'ADMINISTRATION : Contact avec la peau et les yeux, ingestion et inhalation.

CONDITIONS MÉDICALES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : Inconnues.

4. PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : > 100 °C

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LI/LSI : Sans objet.

MOYENS D'EXTINCTION : Mousse, CO₂, agent chimique sec, eau pulvérisée.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Aucun produit de décomposition dangereux si le produit est entreposé et manipulé tel que prescrit ou indiqué. Des produits de dégradation peuvent être libérés en cas de charge thermique prolongée.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION : Éventuels produits de décomposition thermique : monoxyde de carbone, dioxyde d'azote, oxyde d'azote, hydrocarbures. Si le produit est chauffé au-delà de la température de décomposition, des vapeurs toxiques risquent d'être libérées.

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Les pompiers doivent être équipés d'un appareil respiratoire autonome et d'une tenue de feu. Évacuer les lieux de tout personnel dont la présence n'est pas indispensable. Contenir l'eau contaminée/d'extinction. Empêcher l'eau de pénétrer dans les drains et les cours d'eau.

6. REJET ACCIDENTEL

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE : Précautions individuelles : Prendre des mesures de protection appropriées. Évacuer les lieux. Colmater la source de la fuite uniquement dans des conditions sécuritaires. Éteindre toute source d'inflammation dans les environs et dans la direction du vent. Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements et un équipement de protection personnelle convenables. Nettoyage : Endiguer le déversement. Récupérer à l'aide d'une matière absorbante convenable. Placer dans des contenants adaptés à la réutilisation ou l'élimination dans une installation certifiée. La substance ou le produit renversé doit être récupéré et appliqué conformément aux doses indiquées sur l'étiquette chaque fois qu'il est possible. S'il n'est pas possible d'appliquer la substance/produit renversé, les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des contenants convenables en vue de leur élimination. Après la décontamination, on peut laver la zone de déversement à l'eau. Récupérer les eaux de nettoyage en vue de leur élimination.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MESURES PRÉVENTIVES À PRENDRE POUR LA MANIPULATION : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver les mains et le visage avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes. Prendre une douche immédiatement après le travail. Entreposer et laver tous les vêtements de protection séparément des articles domestiques à laver. Nettoyer l'équipement de protection (gants, lunettes à coques, écran facial) à l'eau savonneuse dès qu'on l'a enlevé. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation. Laver à l'aide d'un détergent et de l'eau chaude avant de le réutiliser. Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

MESURES À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE : Entreposer tout produit qui reste dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Craint le gel. Ne pas entreposer au-dessous de 0 °C. Si le produit est exposé à des températures au-dessous de 0 °C durant l'expédition ou l'entreposage, s'assurer que le produit a dégelé complètement, puis agiter le contenant vigoureusement. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture humaine ou animale, des semences et des engrais. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien aéré et sans drain de sol.

TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) : Ne pas entreposer au-dessous de 0 °C ou au-dessus de 40 °C.

8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/PROTECTION PERSONNELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION, L'EMBALLAGE ET L'UTILISATION DU PRODUIT.

POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET/OU AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

PROTECTION DES YEUX : Porter un masque protecteur contre les poussières et/ou des lunettes à coques anti-éclaboussures ou un écran facial.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures lors de la manipulation.

PROTECTION DES MAINS : Des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement et durant l'application, le nettoyage et les réparations.

EXIGENCES RELATIVES À L'APPAREIL RESPIRATOIRE : Lorsqu'on travaille avec ce produit dans un endroit sans ventilation adéquate, un système filtrant TC23C de type chimique ou mécanique approuvé par le NIOSH pour éliminer une combinaison de particules, de gaz et de vapeurs ou un appareil respiratoire autonome pourrait être requis.

MESURES DE PROTECTION ADDITIONNELLES : Jeter les vêtements et autres matières absorbantes fortement imbibés du concentré de ce produit ou contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Enlever les vêtements immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

DIRECTIVES D'EXPOSITION : Se reporter à la section 2.

CONTRÔLES TECHNIQUES : S'assurer que la ventilation est adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Liquide vert

ODEUR : Moisi

POINT D'ÉCLAIR : > 100 °C

pH : 6,60

DENSITÉ : 1,114 g/mL à 20 °C

VISCOSITÉ (centistokes) : 4,244 à 20 °C; 2,393 à 40 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage. Éviter toute source d'inflammation : chaleur, étincelles, flamme nue.

CONDITIONS À ÉVITER : Sources d'inflammation, chaleur ou flamme. Oxydants et réducteurs. Éviter tout contact avec l'acier doux et le laiton – corrosif.

MATIÈRES À ÉVITER : Oxydants et réducteurs; acier non doublé (sauf l'acier inoxydable).

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Aucun produit de décomposition dangereux si le produit est entreposé et manipulé tel que prescrit ou indiqué. Des produits de dégradation peuvent être libérés en cas de charge thermique prolongée.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**ÉTUDES SUR LA TOXICITÉ AIGÜE/L'IRRITATION**

DL ₅₀ aigüe, orale (rat) :	> 5 000 mg/kg
DL ₅₀ aigüe, cutanée (rat) :	> 5 000 mg/kg
CL ₅₀ aigüe, inhalation (rat) :	> 5,06 mg/L (4 h)
Irritation des yeux (lapin):	Très peu irritant
Irritation cutanée (lapin) :	Légèrement irritant
Sensibilisation de la peau (cobaye) :	N'est pas un allergène de contact pour la peau

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Phantom 240 SL est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer ce produit directement sur des habitats aquatiques (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs, fossés et zones humides), des estuaires ou des habitats marins. Ne pas contaminer l'approvisionnement en eau potable, les sources d'eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

13. ÉLIMINATION

L'UTILISATEUR FINAL DOIT SE DÉPARTIR DE TOUT PRODUIT INUTILISÉ SELON LES RECOMMANDATIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Se départir des contenants et des déchets conformément aux directives figurant sur l'étiquette et aux réglementations locale, provinciale et fédérale sur la santé et l'environnement.

14. TRANSPORT**CLASSIFICATION PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS (États-Unis)**

Non réglementé

TRANSPORT INTERNATIONAL

OMI (navire) : Non réglementé

IATA (air) : Non réglementé

15. RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés*; la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet
Section 311/312 : Danger aigu et chronique pour la santé
Section 313 : hydroxyde d'ammonium (5,16 %) n° CAS : 1336-21-6

PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE : Sans objet.

QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DE LA CERCLA : Hydroxyde d'ammonium (n° CAS : 1336-21-6)
RQ = 1 000 lb

CLASSIFICATION RCRA : En vertu de la RCRA, l'utilisateur doit déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou un dérivé de celui-ci, doit être classée comme étant un déchet dangereux.

STATUT TSCA : Les matières de ce produit figurent à l'inventaire TSCA ou sont exemptées.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CLASSEMENT DES DANGERS	NFPA	SIMDUT	0	PEU ÉLEVÉ
SANTÉ :	1	1	1	LÉGER
INFLAMMABILITÉ :	0	0	2	MODÉRÉ
RÉACTIVITÉ :	0	0	3	ÉLEVÉ
			4	GRAVE

DATE DE LA FS : 12-3-2014. Remplace la version du 28-2-2011. Des modifications ont été apportées aux sections 1 et 7.

L'information contenue dans la présente fiche signalétique est présentée en toute bonne foi, cependant le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite. Consulter Makhteshim Agan of North America, Inc. pour en savoir davantage.